

# L'eau est un bien public



- \* ***Au 1er janvier 2017, le préfet de la région Occitanie prononce la fusion du syndicat intercommunal des eaux Hers Girou et du syndicat intercommunal des eaux de la Vallée de la Save et des coteaux de Cadours.***
  
- \* ***A compter de cette date, il est créé, en lieu et place des syndicats intercommunaux précités, qui sont dissous, un syndicat intercommunal dénommé "syndicat intercommunal des Eaux des Vallées du Girou, de l'Hers, de la Save et des coteaux de Cadours.***
  
- \* ***Le Syndicat Intercommunal des Eaux Hers-Girou, c'est la volonté affirmée d'offrir à ses abonnés une eau de la meilleure qualité possible au meilleur prix.*** C'est aussi le choix d'assumer un Service Public envisagé comme un espace de solidarité avec la mise en place d'une "facturation solidaire la plus raisonnable possible" en cas d'anomalies graves de surconsommation. Si ces situations sont rares, le SIEHG a décidé qu'il n'était pas acceptable que ses abonnés se retrouvent accidentellement dans une situation financière insupportable à la suite d'une fuite d'eau, même située après le compteur.
  
- \* ***L'unité Hers Girou dessert 13 communes. 9 font partie intégrante de son périmètre : Bouloc, Castelnau d'Estrétefonds, Cépet, Gargas, Saint Caprais, Saint Rustice, Saint Sauveur, Vacquières et Villeneuve les Bouloc.*** Par convention avec la CUGT, le Syndicat dessert également les communes de Bruguières, Saint Jory et Fronton.
  
- \* ***Le SIEHG a pour compétence la production d'eau potable, son stockage, son transport et sa distribution.***  
Pour réaliser au mieux ces missions, le SIEHG :
- \* ***a délégué le transport et le stockage au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la Haute Garonne.***

- \* L'unité Hers Griou assure le raccordement et la distribution en eau potable des usagers. La réalisation technique de ces prestations est assurée :
- \* par délégation de service pour la maintenance préventive et curative, la relève des compteurs et la mise en/hors service des circuits de distribution,
- \* en sous-traitance pour les raccordements de nouveaux usagers, la création ou l'extension des réseaux d'adduction d'eau potable.

*En application des articles L512-1 et suivants et L5212-1 et suivants du CGCT, il est formé entre les Communes de Bouloc, Castelnauds d'Estretfonds, Cépet, Gargas, Saint Rustice, Saint Sauveur, Vacquiers, Villeneuve lès Bouloc et Saint Caprais (Commune de Grenade), un Syndicat Intercommunal à vocation unique qui prend la dénomination de Syndicat Intercommunal des Eaux Hers - Girou.*

